



LE POLITIQUE

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

GÈCE. — ATHÈNES, LE 22 DÉCEMBRE.
 Avant-hier, le roi a accepté la démission offerte itérativement par le président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. de Rudhart. Ainsi le gouvernement qui a été constamment en butte aux attaques les plus violentes de l'opposition, qui le nommait gouvernement étranger bavarois (zeucratia), vient de cesser. La retraite prochaine de M. de Rudhart, après avoir fait passer une série de lois importantes, telles que la loi sur la conscription, celle sur les dotations, la loi sur la presse, n'était plus un doute depuis quelque temps, et la nomination de M. Theodoris, homme circonspect et d'une grande probité, aux fonctions de ministre d'état actif et de référendaire de cabinet, ainsi que quelques autres changements de personnel, étaient un pronostic évident de la sortie de M. de Rudhart. On a publié simultanément avec l'arrêté royal qui accepte la démission de M. de Rudhart, quatre autres arrêtés contresignés par le ministre de la guerre, le général de Schmalz. Le premier nomme l'ambassadeur actuel à Constantinople, M. Zographos, ministre de la maison du roi et des affaires étrangères, le second charge M. Paikos, ministre de la justice, de la signature pour le département des affaires étrangères jusqu'à l'arrivée de M. Zographos; le troisième porte que le roi préside, à lui-même, à l'avenir, le conseil des ministres, et comme premier vice-président le conseiller d'état, M. G. Comninos, second vice-président M. A. Zimis, enfin le quatrième accorde à M. de Rudhart la grand croix de l'ordre du Sauveur.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 12 JANVIER.
 On écrit de Minden, le 2 janvier :
 L'archevêque vit ici fort retiré; la plus grande partie de la noblesse de la province de Münster lui a rendu visite. La permission pour ces visites s'accordait d'abord sans difficulté, mais aujourd'hui on ne saurait plus l'obtenir si l'on ne peut prouver que l'on a à lui parler pour affaires de famille.
 On écrit des frontières d'Italie, 5 janvier :
 Le 21 décembre, M. Bunsen n'avait pas encore vu le cardinal secrétaire d'état, et n'avait même pas encore l'espoir d'avoir un entretien avec lui, bien qu'il se fut adressé à plusieurs diplomates étrangers pour l'obtenir par leur entremise. Le ministre du pape se refusa constamment à entrer en aucune façon en contact personnel avec M. Bunsen. Cependant il lui fit parvenir une note qui devait servir de réponse à un écrit que M. Bunsen avait adressé au St-Siège et dans laquelle on se plaint de la publicité donnée à l'allocution du pape, et on exprime l'espoir d'applanir les difficultés à l'amiable, espoir que partage la cour de Rome et que le cardinal secrétaire d'état exprime également avec ardeur dans sa réponse, en ajoutant qu'il ne doute pas de le voir accomplir, si les dispositions modérées du cabinet prussien, lesquelles sont presque proverbiales, se réalisent de nouveau en cette occasion, et que l'amour de la justice qui caractérise le roi, l'engage à faire oublier la mortification qu'a éprouvée le saint siége dans la personne de l'un de ses serviteurs, en renvoyant ce dernier au milieu de son troupeau, et en rétablissant tout

sur l'ancien pied dans le diocèse de Cologne. Ce n'est qu'ainsi que le saint siége espérait que le différend en litige pourrait se terminer. Tel était l'état des négociations le 23 décembre. (Gazette d'Augsbourg.)

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 13 JANVIER.
 Il doit être ouvert dans West End un magnifique hôtel de la plus vaste dimension; 1200 personnes pourront y dîner. Il ressemblera pour la distribution à l'hôtel Maurice. A l'hôtel se trouvent joints de grands jardins avec jets d'eau pour l'agrément des personnes qui s'y logeront. Il y aura attaché à l'hôtel un service spécial de voitures, aller et retour, en communication avec les lignes des grands chemins de fer. Les constructions seront faites par une compagnie qui a un capital de 100 mille liv. st. (Observer.)
 L'association des ouvriers de Leeds s'est réunie il y a quelques jours sous la présidence de M. Robert Martin, secrétaire de l'association, et voici quelles résolutions elle a adoptées: 1. que le droit de voter pour nommer les membres du parlement ne soit plus réservé aux propriétaires; mais qu'on l'étende à tous les citoyens appelés à payer les taxes directes ou indirectes; 2. le vote au scrutin et le suffrage universel sont indispensables; 3. les longs parlements ont une tendance nécessaire à la corruption; ils sont contraires à l'esprit de la constitution; le parlement doit être élu tous les ans; 4. l'assemblée se réjouit de voir l'esprit noble, héroïque et indépendant manifesté par les Canadiens dans leurs résistances à l'intervention inconstitutionnelle du gouvernement anglais. Elle s'engage à combattre par tous les moyens constitutionnels toute mesure gouvernementale ayant pour but de violenter les Canadiens sans remédier aux plaintes qu'ils ont formées.
 On lit dans un journal de New-York :
 Le secrétaire d'état des États-Unis a, par ordre du président, adressé au gouvernement de cet état, une communication pour appeler son attention sur tous les mouvements qui pourraient résulter de la lutte actuelle dans le Canada, en contravention avec les lois actuelles des États-Unis adoptées pour conserver les relations amicales avec les puissances étrangères, et pour remplir les obligations de nos traités avec ces puissances.
 La même communication enjoint la prompt intervention du gouverneur pour arrêter les délinquans dans le cas de dispositions d'une nature hostile contre toute puissance étrangère amie des États-Unis.
 Des communications semblables ont été adressées aux gouverneurs exécutifs de Vermont et du Michigan et aux autorités compétentes de ces districts.

FRANCE. — PARIS, LE 14 JANVIER.
 Hier, à quatre heures, la Seine était fortement prise sur les deux rives. Le milieu charriait lentement d'immenses glaçons presque contigus les uns aux autres et couvrant toute la surface du fleuve. Si cette température continue, la Seine sera entièrement prise aujourd'hui. Les quais sont bordés d'une multitude de promeneurs et de curieux.

Le froid continue avec une intensité extraordinaire. Depuis 1829, Paris n'a pas vu d'hiver aussi rigoureux. Le thermomètre a marqué quatorze degrés ce matin; à midi il est à dix degrés au dessous de zéro. Les journaux de Rouen nous apprennent que la Seine est prise dans cette ville; il est également prise en amont de Paris.
 On lit dans le Journal des Débats :
 Dans la discussion qui a eu lieu à la chambre des députés, plusieurs moyens de secourir l'Espagne ont été indiqués; car, si peu de personnes veulent intervenir, tous veulent au moins secourir une nation amie et une cause qui nous est commune. On a parlé de garantir un emprunt que ferait l'Espagne. Nous savons que nous n'aimons guère en France à garantir des emprunts, et nous avons raison. Il y a dans les emprunts une large carrière ouverte à l'agiotage. Tout ce que gagne l'agiotage est autant de perdu pour le pays qui emprunte. Après l'emprunt, reste pour secourir l'Espagne un autre moyen, c'est le subsidie de guerre. Les subsidies de guerre sont fort en usage en Angleterre. C'est de cette façon qu'elle a souvent pris part aux guerres du continent.
 Ce serait pour nous une occasion solennelle de témoigner à l'Espagne constitutionnelle la sympathie que nous lui portons. L'effet moral d'une pareille déclaration serait bien plus grand qu'un subsidie à l'Espagne elle-même qui donnerait un subsidie à l'Espagne, cela après une discussion publique. En Angleterre, où de pareilles choses ont souvent été faites, nous ne doutons pas que la demande d'un subsidie ne réussisse si toutefois la cause de la reine est vraiment populaire en Angleterre. En France, la nouveauté du procédé pourrait choquer d'abord les esprits; mais la réflexion venant, on comprendrait bientôt que de toutes les manières de secourir l'Espagne, sans vouloir compromettre la liberté d'action de la France, le subsidie est le moyen le plus efficace et le plus sûr.
 Le ministère du 15 avril a fait beaucoup de choses. Si par une médiation, si par un subsidie, si par un moyen quelconque il pouvait finir aussi l'affaire d'Espagne et amener l'extinction définitive du prétendant, il acquerrait une grande et solide gloire, celle d'avoir sauvé la France de son plus sûr et de nous avoir rendu du côté des Pyrénées la sécurité que nous avons depuis Louis XIV, et du côté du Rhin la force qui donne la liberté d'agir au moment opportun.

Un jeune Polonais réfugié à Paris vient de mettre fin à ses jours. Il s'est ouvert la poitrine au moyen d'un rasoir. Ce jeune homme était malade, et les souffrances de l'exil venant se joindre aux douleurs de la maladie, il n'a pu résister aux idées de suicide qui ont causé déjà tant de morts violentes parmi les Polonais proscrits.

INCENDIE DU THÉÂTRE ITALIEN.
 A peine avait-on reçu à Londres la nouvelle de l'incendie du palais impérial à St. Petersbourg, que le Royal-Exchange est devenu la proie des flammes. A peine savait-on à Paris la nouvelle de ce double incendie qu'un de ses monuments a été incendié à son tour.
 Cette nuit, après la représentation de Don Giovanni, les

FEUILLETON.
LE MAGNETISME.
 (Voir le Politique du 26 décembre. — Fin.)
 Il ne s'agit plus que de terminer cette esquisse trop rapide et trop incomplète des principaux événements historiques du magnétisme dans le dix-huitième siècle par quelques détails sur les phénomènes de la prévision et du somnambulisme depuis la révolution française jusqu'à nos jours, seulement dans les faits ou ces phénomènes se rattachent d'une manière évidente aux annales du monde dont nous nous sommes occupés.
 C'est peut-être ici le moment de rappeler que tous les hommes d'une haute intelligence furent superstitieux. Mais pour nous restreindre à l'époque ou au cadre de nos articles, il faut uniquement, et comme préface, rapporter ces lignes de Cabanis :
 « Nous avons quelquefois en songe des idées que nous n'avons jamais eues. Nous croyons converser, par exemple, avec un homme qui nous dit des choses que nous ne savons pas. On ne doit pas s'étonner que, dans des tentatives d'ignominie, des esprits crédules aient attribué ces phénomènes singuliers à des causes surnaturelles. J'ai connu un homme très sage et très éclairé, l'illustre Benjamin Franklin, qui croyait avoir été plusieurs fois instruit en songe des affaires qui l'occupaient dans le moment. Sa tête forte, et d'ailleurs entièrement libre de préjugés, n'aurait pu se garantir de toute idée superstitieuse, par rapport à ces événements intérieurs. (Considérations sur la vie humaine.)
 « Enfin, l'esprit le plus net, le plus positif et le plus scientifique du dix-huitième siècle, Franklin lui-même, ne s'est pas défendu des pressentimens. Tout ce paragraphe prouve que Cabanis connaissait parfaitement les phénomènes du somnambulisme, bien qu'il ait jugé à propos de les nier. Il n'en fut pas moins un des premiers élèves de Mesmer; et il est inscrit sous le numéro 10 dans le catalogue de l'ancienne Société de Harmonie, fondée, comme nous l'avons vu, en 1783, par le comte de Bergasse.
 « Par une coïncidence assez frappante, les phénomènes du système nerveux dont le dix-huitième siècle a été témoin se rapprochaient toujours les uns des autres à mesure que la révolution française devenait plus imminente. Soit qu'une fièvre imitative résultât de leur voisinage,

soit que la fermentation générale des esprits développât dans le corps une électricité physique, il n'y eut pas moins un contre-coup, un ricochet nécessaire et volcanique de Saint-Médard, qui s'étendit, qu'un écho des Diabes de Loudun, du mysticisme de Mme. Guyon, et des Tremblements des Cévennes, aux idées de Gassner, aux crises de Mesmer et aux somnambules de Puységur. La révolution française, par le galvanisme de ses émotions, réduisit toutes les fièvres à un seul accès.
 Le magnétisme a donc eu en 89 sa révolution comme toute chose, et cette révolution a été contribué par ses pressentimens au catalyse universel. Ce qu'on aura peine à croire, et pourtant ce qui est authentique, c'est que la révolution française a été non seulement prévue dans ses causes, mais aussi prédite dans ses effets. Par elle s'éleva la marque la plus grande événement de la civilisation moderne, la venue du Christ. Depuis l'épître prophétique de Nostradamus au roi de France jusqu'au sermon du père Beaugerard, depuis les vers d'un anonyme destinés au fronton de Sainte-Geneviève jusqu'à la chanson de M. de Lille, jamais tempête sociale ne fut plus clairement annoncée. Cette prévision extraordinaire, répandue dans toutes les classes, constituait un état magnétique permanent, de même que les phénomènes du système nerveux, incessamment reproduits et variés, entretenaient à leur tour dans le public une ivresse qui se disposait à la lucidité des somnambules comme un diagnostic prophétique.
 On ne saurait expliquer autrement que par une contagion sympathique la terreur dont furent saisies à Notre-Dame, treize années avant la révolution, les personnes qui entendaient le père Beaugerard jeter du haut de la chaire ces incompréhensibles paroles :
 « Oui, Seigneur, vos temples seront dépeuplés et détruits, vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit! Aux saints cantiques qui faisaient retentir vos voûtes sacrées en votre honneur succéderont des chants lubriques et profanes! Et toi, divinité infame du paganisme, impudique Vénus, tu viendras ici même prendre audacieusement la place du dieu vivant, l'assois sur le trône du saint des saints et recevoir l'encens capable de tes nouveaux adorateurs.
 Il y avait inspiration, cela est évident. D'après les doctrines du magnétisme, le père Beaugerard représentait ici un somnambule au premier degré. Nous ne discuterons pas cette étrange interprétation de son prédire. En 1789, il paraît que le somnambulisme du prédicateur durait encore; dans la chapelle de Versailles, en présence de la cour, aux offices du

carême il dénonça comme un nouveau Jérémie, les secousses prochaines de la France.
 A peu près dans le temps où ce religieux célèbre ébranlait de sa voix prophétique les piliers de Notre-Dame, un officier au régiment de Champagne, M. de Lille, à la suite d'un souper au cabaret, tomba dans une surexcitation morale dont tous ses camarades de débauche furent étonnés. Il entra dans un état de délire, se ferma à double tour et grommela sur un boî de table, une chansonnette fameuse dont nous citerons les plus étonnans couplets :
 On verra tous les états
 Entre eux se confondre
 Les pauvres sur leurs grabats
 Ne plus se moufouder
 Des biens on fera des lots
 Qui rendront les gens égaux
 Le bel œuf à pondre
 Le bel œuf à pondre
 De même pas marcheront
 Noblesse et roture
 Les Français retourneront
 Adieu, parlemens et lois
 Adieu, ducs, princes et rois
 La bonne aventure
 Par philosophie
 Les Français auront les dieux
 Nous reverrons un ognon
 Ah! quelle harmonie
 A quelle harmonie
 A qui devons nous le plus
 C'est à notre maître
 Qui se croit un abbe

pompiers venaient de faire leur ronde comme de coutume ; à moment de se séparer ils ont entendu un pétill. ment dans les coulisses. Dans l'espace de quelques secondes toutes les toiles étaient en feu. Les pompiers ont voulu faire jouer les pompes du théâtre. Malheureusement l'eau du bassin était prise, bien qu'on eut dans la journée pris la précaution de casser la glace par deux fois.

Les deux directeurs du théâtre, MM. Robert et Séverini, qui logent dans l'intérieur, étaient déjà couchés lorsqu'ils ont été réveillés par les cris qui se faisaient entendre au dehors. M. Séverini s'est habillé précipitamment, a pris quelques billets de banque de son secrétaire, et quelques objets qu'il a jetés par la fenêtre, puis il a voulu se précipiter lui-même pour se soustraire aux flammes qui devenaient de plus en plus menaçantes; malheureusement la tête a porté; on dit que M. Séverini s'est brisé le crâne. On l'a relevé respirant encore, mais il doit être mort à l'heure où nous écrivons. L'autre directeur, M. Robert, ayant appelé à son secours, on a pu lui jeter une corde, au moyen de laquelle il est descendu dans la rue.

A une heure du matin l'incendie avait pris une intensité extraordinaire, tout le pâté de maisons qui forme ce théâtre était en feu; le vent, par extraordinaire, après avoir soufflé toute la journée au nord, souffla dans le sens opposé, de sorte que les flammèches menaçaient l'Opéra français et les maisons de la rue Lepelletier. Toutes les fenêtres du boulevard étaient ouvertes, des cris déchirants se faisaient entendre de tous côtés. Les secours n'ont pas manqué: les pompiers sont arrivés de toute part. A deux heures du matin, le préfet de police, le général commandant la place de Paris s'y sont rendus également, avec un détachement de troupes; mais l'eau étant gelée partout, les pompes ont difficilement joué. Il est malheureusement probable qu'il ne restera du Théâtre Italien que des cendres et des ruines. On dit que deux pompiers ont péri dans les flammes.

P.S. Quatre heures et demie du soir. Le feu n'est pas encore éteint. Les pompiers et la troupe de ligne continuent à travailler. Mais on s'est rendu maître de l'incendie qui est concentré maintenant dans l'intérieur du bâtiment. Les bâtimens attenans au théâtre ont moins souffert qu'on ne l'avait craint.

On assure qu'hier au soir, pendant la représentation d'Angèle, à l'Odéon, le feu a également pris à la toile, mais il aurait été subitement éteint.

Il y a une sorte de fatalité attachée aux théâtres de Paris. L'Odéon, Franconi, la Gaîté, l'Ambigu-Comique ont déjà eu leur tour.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 15.

Il était évident pour tous les habitués de la Bourse que le résultat du vote de l'adresse, tel qu'il a eu lieu, devait amener un fort mouvement de hausse sur les fonds français. Aussi, dès l'ouverture du parquet, de nombreuses demandes en 5 0/0 et 3 0/0 ont fait monter rapidement la première de ces valeurs à 109 85 et la seconde à 79 75. A ce prix, il y avait de beaux bénéfices à faire pour les acheteurs depuis quelques jours, si on est résulté quelques offres qui ont ramené le 5 p. c. à 109 60 et le 3 p. c. à 79 55.

L'actif espagnol est resté sans affaires à 20 3/4. Les actions de la Banque belge ont été demandées à 1500 fr. Les valeurs industrielles ont participé à la hausse des fonds français: tous les chemins de fer, sans exception, étaient en faveur et recherchés. Une assez forte réaction a signalé la fin de la bourse, sans qu'on ait assigné aucune cause, et le 5 p. c. a fermé à 109 45 et le 3 p. c. à 79 50.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a reçu, par voie extraordinaire, les journaux et les lettres de Madrid du 7. Aucun événement important ne s'est passé dans cette capitale.

Les onze bataillons carlistes, destinés à la nouvelle expédition, occupent toujours la vallée de Mena et de Losa. Nos troupes garnissent les passages du fleuve. La division Bucrens renforcée de 4000 hommes de la division Espartero a quitté Soza et Ona. On dit que les factions de la Manche ont été battues par le général Sans. Le brigadier Léon et Conde, avec 6 escadrons, 4 bataillons et 8 bouches à feu, s'est porté sur Manilla.

Espartero a quitté Logrono: il se porte avec 8000 hommes sur Orina. Ullibarri s'est porté sur Puente la Reina, don Carlos

est arrivé à Durango. On remarque dans l'état-major des uniformes russes, hollandais et des habits de la garde royale de Charles X.

Espartero a envoyé au général Alaix l'ordre de réorganiser l'armée de Navarre. Les débris de la légion française qui sont à Jaca y sont incorporés. (Sent. des Pyrén.)

BELGIQUE. BRUXELLES, LE 16 JANVIER.

Lloyd bruxellois (trois heures).—Transactions calmes, cours stationnaires mais assez fermes. Fonds de l'Etat 5 p. c. 101 1/2 et P. 4 p. c. 93 5/8. Société Générale titres en nom fl. 800 et A. point de vendeurs au-dessous de 801; certificats au porteur émission 1700 et A; Société de Mutualité 1130 (113) A demandée; Société Civile 1000 (105) F; Banque de Belgique très bien tenue 1445 (144 1/2) A; Actions Réunies 1047 50 (104 3/4) A; Banque Foncière obligations primitives ex-dividende espèce 1000 (pair) A, nouvelles obligations 1007 50 (100 3/4) A.

L'actif espagnol d'abord négligé a éprouvé une légère amélioration vers la clôture, on le demandait à 19 7/16 vendeurs à 19 1/2. La maille de Paris n'est pas encore arrivée.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza est de nouveau plus ferme; on peut s'attendre à une forte reprise si l'intensité du froid continue; car il est grandement à craindre que déjà les colzas en terre aient plus ou moins soufferts de la gelée n'étant point garantis par la neige. L'huile de colza au comptant fl. 47, février, mars, avril et mai 46 3/4 à 47; huile de lin 42 1/2. Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 19 1/2 5/8.

LIEGE, LE 17 JANVIER.

La circulaire épiscopale contre la franche-maçonnerie, que nous avons publiée, il y a quelques jours, a été lue, dimanche dernier au prône, dans toutes les églises de la Belgique. Quelques officiers se sont contentés d'en donner une simple lecture, et se sont abstenus d'y ajouter des réflexions irritantes. Mais la plupart des membres du clergé ont saisi cette occasion pour jeter un blâme immérité sur une classe de citoyens qui peut être n'ont d'autre tort que celui de les surpasser dans la pratique des préceptes de l'Evangile.

Quels étaient donc le dessein et le but de nos évêques en publiant leur singulière pastorale? Quel est donc l'apropos de cette déclaration de guerre tombée du haut d'une chaire qui ne devrait retentir que d'accens inspirés par une religion de paix et d'amour? Les voici: Immédiatement après la révolution de septembre, de graves dissidences éclatèrent au sein de quelques loges maçonniques. Peu à peu, une désorganisation complète s'y introduisit, et plusieurs d'entr'elles se fermèrent. Mais la concorde, un instant bannie, ne tarda pas à revenir. On réorganisa les loges; les dissidens se rallièrent; l'association maçonnique s'étendit et se développa avec une étonnante rapidité. Le principe de hiérarchie, qui fait sa principale force, reçut une sanction nouvelle. D'heureuses modifications, appropriées aux mœurs et aux besoins de notre époque, furent apportées aux anciens statuts. La propagation des principes de justice, de tolérance et de charité fut rendue plus facile. On répandit l'enseignement des droits et des devoirs civiques tels qu'ils sont déterminés par notre pacte social. L'amour de la patrie, le respect pour nos belles institutions, ainsi que pour le chef de l'Etat qui sait si dignement les maintenir, fut prêché, s'il est permis ici de se servir de ce mot, avec un enthousiasme plus fervent que jamais. En même temps on aida, autrement que par des paroles, au développement de l'instruction publique. Usant du même droit que le clergé avait exercé en fondant l'université catholique, les loges concoururent à la formation et à l'établissement d'une université libre. De là le dépit et la coïère des hommes qui voudraient confisquer l'enseignement public à leur profit exclusif. On craint aussi l'influence des loges sur les élections. L'époque du renouvellement partiel de la chambre des représentants approche. Il faut donc chercher à neutraliser l'action d'une association aussi puissante que celle des francs-maçons. Il faut ressusciter les anciennes préventions, effrayer les consciences timorées, et faire intervenir la religion, armée de tous ses foudres, dans la solution des questions politiques qui pourraient être soulevées. Telle est la pensée secrète qui, selon nous, a présidé à la rédaction de la circulaire épiscopale. Mais le moyen qu'on a em-

ployé est bien mauvais; il est très maladroit et fort peu charitable.

Les loges en vont recevoir plus de consistance qu'auparavant. On sentira plus vivement le besoin de s'associer pour résister aux envahissements d'une autorité qui s'immisce, toujours à contre-temps dans les affaires politiques qui ne sont pas de son domaine. Le clergé, en adressant un appel aux catholiques pour les engager à s'abstenir de faire partie des associations maçonniques, n'a violé ni la constitution ni les lois du pays; ce qu'il a fait, il avait droit de le faire; mais il s'apercevra tôt ou tard qu'il a commis une grande faute, et quand il voudra la réparer, il ne sera plus temps peut-être.

L'intensité du froid qui règne depuis quinze jours, et qui pourrait se prolonger longtemps encore, a partout éveillé la charité publique, et appelé la sollicitude des autorités sur les souffrances de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Mais les secours quelque abondants qu'ils soient, sont loin de répondre aux besoins, et la répartition qui en est faite ne saurait être tellement équitable qu'elle puisse apaiser toutes les plaintes, et alléger efficacement la misère qui pèse sur tant de familles. Il ne faut donc négliger aucun moyen propre à prévenir les malheurs et les désordres qui peuvent résulter de cet état de détresse, surtout à une époque de l'année où le ralentissement et la suspension d'un foule de travaux privent momentanément l'homme le plus laborieux de toutes les ressources. L'établissement de salles d'asile où le pauvre trouve en hiver du pain et du travail, n'existe malheureusement pas encore chez nous, et, sous ce rapport, notre civilisation si philanthropique, comme on le dit, est bien inférieure à celle de l'Angleterre et de la Hollande, où de semblables institutions sont depuis longtemps organisées sous le patronage commun des autorités et des sociétés de bienfaisance. Mais en attendant que nos villes soient dotées de ces ateliers de charité, il serait nécessaire et urgent d'approprier quelques-uns de nos vastes locaux d'utilité publique à l'établissement de chaufferies où les malheureux pussent trouver un refuge contre le froid, pendant la journée, et même s'il était possible, pendant la nuit. Nous recommandons spécialement cet objet à l'attention de notre conseil communal qui ne se laissera jamais devancer nous en sommes certains, dans la pratique des plus nobles vertus sociales, par les administrations des villes voisines. On nous assure qu'il existe un chaufferie public Outre-Meuse, près de la caserne des Ecoles; mais on ajoute que le local est si peu spacieux qu'il ne saurait contenir au delà de cent personnes à la fois. En admettant l'existence de cet établissement, et en supposant même qu'il fut trois fois plus considérable, qu'il ne paraît l'être en réalité, il ne suffirait pas pour une ville aussi peuplée que Liège. Chaque quartier devrait compter un chaufferie public et posséder une salle de refuge, et deux ne seraient pas de trop dans le faubourg d'Outre-Meuse, habité, comme on sait, par la plus grande partie de notre population ouvrière. Si la ville n'a point de locaux suffisants ou d'une étendue assez vaste pour être affectés à cette destination, qu'elle cherche à louer quelques maisons particulières, quand même le prix de location s'élèverait au double de la somme ordinaire. Il existe au budget un chapitre de dépenses imprévues sur lesquelles il est très facile de prélever les fonds nécessaires à l'établissement des chaufferies dont nous parlons, et si les tristes circonstances où nous sommes forcés même le conseil à dépasser les prévisions du budget et à sortir des limites tracées par la loi, qu'il se tranquillise, il serait certain d'obtenir un bil d'indemnité pour un acte aussi louable et aussi philanthropique.

On lit dans le Courrier Belge cette phrase remarquable: « Le gouvernement pourrait envahir le territoire de nos libertés, s'il ne se trouvait arrêté par de puissantes sociétés. » On ne saurait condamner en termes plus formels l'avènement au pouvoir de notre aristocratie banquiste.

Comme la Société Générale se trouve à la tête de la plupart de nos grandes associations, qu'elle les dirige ou les administre, qu'elle possède des actions nombreuses même dans les Sociétés qui ne relèvent pas directement d'elle, ne serait-il pas fort à désirer, selon le Courrier lui-même, que ses chefs, en arrivant au pouvoir, ne fussent tentés d'envahir le terrain de

Ne voudra plus l'être. Ah! qu'il faut aimer le bien Pour de roi n'être plus rien! J'enverrais tout patre, O gai! J'enverrais tout patre. On peut lire cette incroyable chanson dans les Mémoires de l'abbé George, tome II, page 267. Elle fut appelée, en 1778, la prophétie tungontia. Consultez les articles philosophiques de M. Hoffman sur le Magnétisme dans le Journal des Débats du mois de décembre 1814, vous y verrez qu'une somnambule de Normandie avait exactement prédit les quatre états politiques par où la révolution a passé. Dans sa Lettre au peuple français, datée de Londres, 1786, Cagliostro annonce que la Bastille sera détruite et deviendra un lieu de promenade. On n'accusera pas M. Hoffman de superstition, non plus que nous qui transcrivons, sans y rien comprendre, ces passages de l'épître dédicatoire de Nostradamus au roi Henri II, 14 mars 1547: « Mes nocturnes et prophétiques supputations ont été composées plutôt d'un naturel instinct, accompagné d'une fureur poétique, que par règle de poésie. Plus loin, il annonce une persécution chrétienne pour l'an mil sept cent nonante, que l'on videra être une rétribution du siècle. Cette phrase est assurément fort remarquable; puisque l'ère de la république commença le 22 septembre 1792. La fureur, l'instinct naturel de Nostradamus doit-il être pris comme un somnambulisme involontaire, irrésistible, spontané, et le pressentiment en toute chose rangé au nombre des prodiges élémentaires opérés sur le fluide magnétique? Telle est la controverse qui divise les adeptes depuis trente ans. Mais le cheval de bataille des magnétiseurs, c'est la prédiction de Cazotte, et il faut avouer que ce fait irrécusable plaide eloquemment leur cause. Nous renvoyons les sceptiques aux œuvres posthumes de La Harpe, Paris, 1806, t. I, et au mémoire de M. de Lezoué. Il me semble que c'était hier, dit La Harpe; on se trouvait au commencement de 1788. Les membres de l'Académie française dinaient ou soupaient chez le duc de Nivernois, qui leur avait lu son proverbe, Une hirondelle ne fait pas le printemps, dernier acte littéraire de ce chansonnier célèbre. Dans la bonne compagnie, le proverbe du duc avait éclipsé l'assemblée des notables. Au dessert, les vins de Malvoisie

et de Constance étaient prodigués; on en venait alors dans le monde au point où tout est permis pour provoquer le rire. Champfort avait récité ses contes impies et libertins, et les grandes dames avaient écouté sans même recourir à l'éventail. A ce mot fameux de son coiffeur: Voyez-vous, monsieur de Champfort, quoique je ne sois qu'un misérable perruquier, je n'ai pas plus de religion qu'un autre, les convives étaient livrés à des éclats d'ivresse et de joie si bruyants, qu'un homme de bon sens nullement somnambule mais à jeun eût facilement prophétisé, rien qu'à voir cette folie, l'imminence de la révolution. Cazotte seul ne riait pas. Cazotte était un littérateur singulier dont la vie présente un roman bien supérieur aux romans envenimés qu'il a inventés. Planteur à la Martinique, après avoir fait beaucoup de sucre, il voulut se retirer en France et vendit toutes ses possessions au père Lavalette qui lui en paya le prix en lettres de change sur la Compagnie de Jésus. Le père Lavalette ayant eu peu de succès dans la suite de ses affaires, les jésuites trouvèrent assez commode de laisser protester les lettres de change. Cazotte leur intenta un procès, qui fut comme le signal de tous ceux qui vinrent fonder sur la Société. Le procès fit la célébrité de Cazotte à une époque où personne n'avait encore osé manifestement attaquer les jésuites; Cazotte en profita pour devenir homme de lettres et publia le Diable amoureux. Il est possible que M. Ouvrard t rmine sa carrière par le vaudeville. Cazotte était donc un original, et d'autant plus original pour les convives du duc de Nivernois qu'il appartenait à la secte des Illuminés de Lyon. Il porta lentement à ses lèvres un verre que Condorcet remplissait avec ironie jusqu'aux bords. « Buvez, lui cria Condorcet, buvez un philosophe n'est pas fâché de trinquer avec un prophète. » On attendait le résultat de la plaisanterie, Cazotte était parvenu en libation satirique le vin du duc de Nivernois, précisément comme le Romain conspirateur Annius, dans Calligula; en récitant de beaux vers; mais il aimait mieux boire. La coupe était vide, il se leva. « M. de Condorcet, fit-il en étendant la main vers l'académicien goguenard, vous m'avez sur le pavé d'un cachot du poison que vous avez prié pour vous dérober au bourreau; et que vous porterez toujours dans vos poches. » En ce temps-là, les cachots avaient encore un pavé; les philanthropes y ont mis des planches. Le pavé des cachots était une vérité fort laide; on

se regarda dans la salle avec une surprise mêlée de terreur et de moquerie. Champfort saisit la bouteille, et à son tour, versa une rasade au prophète. Cazotte but froidement. « M. de Champfort, dit-il d'une voix plus ferme, vous vous coupez les veines de vingt-deux coups de rasoir et pourtant vous n'en mourrez pas sur-le-champ. » On riait déjà moins, on ne rit plus du tout. La bouteille passa dans les mains de Vicq d'Azir et le prophète but un troisième coup. « M. Vicq d'Azir, continua-t-il en regardant le médecin, vous ne vous coupez pas les veines vous-même, mais vous vous les ferrez ouvrir six fois dans un jour, au milieu d'un accès de goutte, et vous mourrez dans la nuit. — Et moi? — M. de Nicolai, à l'échafaud. — Et moi? — M. Bailly, à l'échafaud. — Et moi? — M. M. de Malherbes, à l'échafaud. Bailly, Nicolai et Malherbes pâlirent; le maître de la maison devenait soucieux; La Harpe chercha une plaisanterie qui dissipât ce nuage; « Il paraît, dit le grand critique en regardant Cazotte, que vous me réservez pour faire l'oisson funèbre de ces messieurs. — Justement; car vous serez chrétien. — Oh tout ceci est trop fort! s'écrièrent les encyclopédistes. Un mouvement très pénible se manifesta parmi les convives; la figure du duc de Nivernois se rembrunissait toujours, il ne chantait aucune chanson. Tout le monde commença à trouver que la facétie allait trop loin. Ce fut Mme de Grammont qui brisa la glace. « Vous verrez qu'il ne nous laissera pas même au confesseur. — Vous l'avez dit, madame, reprit Cazotte d'un ton ému, un septième homme aura cette grâce. » Des exclamations désagréables et ironiques s'élevèrent; on entoura précipitamment l'oratoire. Toutes les iniquités croissaient d'heure en heure; on attendait la dernière parole de Cazotte avec autant d'impatience et d'effroi que les habitants de Babylone déchiffraient sur les murailles flamboyantes du palais de Balthazar les caractères divins. La bouche du prophète enfin s'ouvrit.

nos libertés? Oui, nous le pensons, car ils ne seraient point arrêtés par les obstacles que le Courrier regarde comme les principales garanties contre les empiétements du pouvoir; car ils concentreraient en eux et absorberaient presque toute la puissance des associations qui, aujourd'hui, servent de rempart aux envahisseurs que le Courrier redoute à bon droit. Aussi tel est l'un des motifs pour lesquels nous nous sommes déclarés les adversaires de la réunion de la Banque et de l'Etat.

Le Courrier n'a pas réfléchi à toute la portée de l'argument par lequel il cherche à dissiper les craintes que pourrait faire naître le développement excessif des grandes Sociétés; il n'a pas songé qu'on pourrait le rétorquer contre ses puissans patrons et s'en faire une arme de plus contre leur avènement au pouvoir.

D'après un relevé du Journal du Commerce d'Anvers nous trouvons qu'en 1837 il a été importé à Anvers, de plus qu'en 1836, 176,196 balles de café, 3,160 caisses et 21,930 sacs ou canastres de sucre, 31,523 cuirs, 184 barriques et 1,139 barils de potasse et 377 boucauts de tabac. Il n'y a de différence en moins que sur les cotons, dont il n'a été importé que 30,260 balles au lieu de 35,568, résultat semblable, du reste, à celui que présentent les ports du Havre et de Liverpool où les importations de coton ont été moindres, alors que, comme à Anvers, les ventes de lainage ont été plus considérables en 1837 que pendant les années antérieures. Maintenant, pour faire mieux juger de la situation actuelle de la place d'Anvers et comparativement à sa situation avant 1830, nous allons reproduire en regard les importations effectuées dans ce port, en 1828 et 1829, en 1836 et 1837, toujours pour les six principaux articles d'importation.

Table with 5 columns: IMPORTÉ A ANVERS, 1828, 1829, 1836, 1837. Rows include CAFE, Billes, COTON, CUIRS, TABAC, POTASSE, SUCRE.

Quant à l'exportation de ce port, une progression bien remarquable est celle des sucres raffinés vers la Méditerranée, la Tarquie et la mer Noire, le débouché le plus éloigné de cet article; or, voici quelle progression ces exportations ont suivie:

Table with 2 columns: Year, Amount. Rows: En 1831, En 1835, En 1836, En 1837.

Cet aliment donné aux expéditions qui ont lieu vers la Méditerranée, devra avoir l'influence la plus favorable sur l'accroissement de nos relations avec les pays qu'elle baigne; notre industrie en eût probablement déjà ressenti les effets sans les ravages affreux exercés par le choléra dans une grande partie de l'Italie.

L'influence bavaroise en Grèce semble sur le point d'être anéantie. Le roi Othon vient de changer complètement son ministère. M. de Rudhart, président du conseil et Bavarois de naissance, se retire; il est remplacé par un Grec, et toute l'administration supérieure, à l'exception du ministre de la guerre, et composée de Grecs. (Voir plus haut la rubrique Grèce.)

Nous avons donné ces jours-ci des détails sur l'incendie du Royal ex change de Londres et du palais impérial de St. Pétersbourg. Il semble que chacune des principales capitales de l'Europe doive fournir son tribut à l'incendie et voir un de ses monuments dévoré par le feu; Paris vient aussi d'avoir son sinistre: le Théâtre Italien est devenu la proie des flammes. (Voir Paris.)

Au moment où la rigueur de la saison vient frapper la classe indigente d'une manière si cruelle, il est consolant d'avoir à signaler les actes d'humanité qui ont pour objet de remédier, en partie, aux tristes effets du froid rigoureux qui

règne depuis quelque temps, et sous ce rapport nous devons une honorable mention au premier régiment de ligne. Les chefs de ce corps ont proposé à leurs soldats d'abandonner aux indigens, une demi-journée de solde, cette proposition a été accueillie avec acclamation.

Nous enregistrons avec plaisir ce fait qui honore l'un des plus braves régimens de notre armée.

M. de Dumzeaux, capitaine commandant la 4me. compagnie du train d'artillerie, dont une partie est en garnison à Liège, vient aussi de faire remettre à M. le Bourgmestre une somme de 75 francs, montant d'une souscription faite en faveur des indigens entre les hommes composant ladite compagnie.

La Société des houillères Hoffeld et Chayecotte à Ans, a fait une distribution de dix coffres de charbon aux pauvres de la commune.

Nous apprenons que la Banque Liégeoise vient de mettre à la disposition du bureau de Bienfaisance une somme de 1,000 frs. pour secourir les indigens.

Une souscription en faveur des pauvres est ouverte à dater d'aujourd'hui au local de la Société Littéraire, Place du Spectacle.

Des personnes des Fanges, venues en cette ville, nous rapportent qu'elles ne se rappellent pas avoir vu un froid plus rigoureux que celui qu'il fait depuis quelque temps. Elles annoncent que si ce temps dure encore quelques jours, les habitans des Fanges, qui sont mal logés et mal nourris, courront grand danger de mourir de froid. (Nouv. de Verv.)

Les habitations de notre pays n'étant pas disposées de manière à résister à des froids aussi intenses que ceux que nous ressentons, on a remarqué une foule d'effets jusqu'ici inconnus; ainsi dans la plupart des caves directement accessibles à l'air extérieur, le vin s'est congelé, et la dilatation de ce liquide étant alors plus grande qu'à l'état fluide, beaucoup de bouchons ont été chassés par la compression de l'air. Liquefié ensuite en passant dans une température plus élevée, le vin ne revient pas à son état primitif; le goût en est sensiblement affaibli. Des effets analogues ont été observés sur des viandes gelées lors des premiers froids de la semaine dernière.

On écrit de St-Trond que, dans la matinée de dimanche 14 courant, un incendie s'est déclaré dans la fabrique de sucre de betteraves nouvellement construite et mise en activité à Ordonge, à 1 1/2 lieue de St-Trond. Le toit et les planches du bâtiment principal ont été promptement consumés, ainsi que le sucre, mais les murs, les machines et les ustensiles n'ont pas souffert. Rien n'était encore assuré. On dit les plus grands éloges aux officiers et aux soldats du corps de chasseurs en garnison à St-Trond, qui ont, sous la direction d'une partie des membres de la régence de la ville et de l'autorité locale, préservé par leurs efforts le reste de cet intéressant établissement.

La comtesse de Rossi (Mlle. Sontag) a chanté dans un concert donné à Francfort pour le monument de Mozart. Un secrétaire de la légation russe et Mlle. Oaibil, fille de l'ambassadeur russe, ont chanté avec elle.

On vient de donner à Paris la première représentation d'un opéra comique intitulé le Fidèle Berger, dont les paroles sont de M. Scribe et la musique de M. Adam, l'auteur du Postillon de Longjumeau. Cet ouvrage n'a obtenu qu'un succès contesté.

Le bruit court à Paris que M. de Balzac a composé une comédie en 5 actes, pour le Théâtre Français, et que ce théâtre s'est empressé de la recevoir.

Robert le Diable, traduit en polonais, vient d'obtenir un succès d'enthousiasme sur le grand théâtre de Varsovie. L'exécution de ce bel ouvrage n'a rien laissé à désirer.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mercredi, 17, à 5 1/2 heures, 10me. représentation du 5me. mois d'abonnement, l'ETUDIANT et la GRANDE DAME, vaudeville en deux actes. — Les deux premiers actes de l'ITALIENNE A ALGER, opéra comique. — L'APPRENTI, vaudeville en un acte.

Très incessamment, au bénéfice des pauvres, la deuxième représentation de la reprise de GUSTAVE. Incessamment, la seconde de BRUNO LE FILEUR.

Jennel dans les couvens de la ville. Si vous lisez d'ailleurs une brochure de 1789, attribuée au comte de Lameth et plus tard à M. de Velnes, vous y verrez avec surprise le portrait d'une femme de la haute noblesse la comtesse de T... qui, en proie à des attaques de catalepsie, d'un corps faible, d'une poitrine allumée, et n'ayant plus que des nerfs misérables, prédit les circonstances de la révolution française, dont elle partageait les principes sans doute par somnambulisme. C'est en parlant d'un voyage de cette dame en Italie pour rendre visite au mont Vésuve que le chevalier de Boufflers disait: Voilà ce qui s'appelle une politesse de volcan à volcan.

On établit maintenant, d'après le professeur Kluge, six degrés dans l'état magnétique. Dans le premier, on participe encore aux impressions extérieures; le second et le demi-sommeil, on la crise imparfaite; le troisième, le sommeil magnétique, ou le somnambulisme; le quatrième est la crise parfaite; le cinquième, la clairvoyance et la prévision; le sixième, la vision magnétique ou l'extase.

Ce n'est qu'au 3me. degré, à ce qu'il paraît, que les phénomènes se manifestent aujourd'hui d'une manière scientifique. Vous trouverez dans Pézold, Nasse, Gmelin, des histoires merveilleuses et des expériences incroyables. Gaultet de Vauvroul soutient, dans ses aphorismes, que les somnambules distinguant les objets au travers de corps opaques, tels que des meules de moulins, pourvu que ces corps ne soient point électriques, comme la soie et la cire à cacheter. Le Courrier de Strasbourg de 1847 raconte la maladie d'une dame cataleptique qui tombait à des époques fixes dans l'état de somnambulisme, et avait le pouvoir de lire dans un livre placé à une forte grande distance. Enfin Pétetin connaissait un somnambule qui voyait et sonnait tout ce qu'il tenait dans sa main fermée, dès qu'il la plaçait sur le creux de son estomac. A l'heure où nous écrivons, les magnétiseurs de Paris prétendent que leurs somnambules habituelles jouissent de la même faculté; mais comme ces prodiges apparaissent rarement et sont indépendans de la volonté des patientes et de l'agent, leur évidence demeure toujours une question de principe où les sceptiques auront longtemps beau jeu avec justice.

Les phénomènes du cinquième et du sixième degrés sont encore plus singuliers: ici, nous revenons au pressentiment. Kluge, Heinckens et Fischer parlent de somnambules qui décrivaient le jeu de leurs viscéres sans connaître l'anatomie. Le docteur Chapelain, à Paris, a guéri des

VILLE DE LIEGE. — Garde Civique.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les intéressés, que par arrêté du 6 de ce mois, M. le gouverneur de la province a fixé les séances du conseil cantonal de Liège pour les opérations de la garde civique en 1838, ainsi qu'il suit:

PREMIERE SESSION.

- Cette session est destinée à l'examen: 1. Des gardes qui ont négligé de se faire inscrire en temps utile. 2. Des gardes qui ont été ajournés lors des opérations de l'exercice précédent. 3. Des membres du ter. ban et de la garde sédentaire qui ont acquis des droits à l'exemption ou à la radiation depuis lesdites opérations, ou qui ont négligé de les faire valoir.

Les séances en sont fixées au 23, 24, 25 et 26 janvier courant et se tiendront à neuf heures du matin à l'Hôtel de Ville.

SECONDE SESSION.

Cette session est destinée à l'examen des réclamations formées par les gardes appartenant par leur âge à la levée de 1838.

Les séances en sont fixées aux 29, 30 et 31 janvier courant et se tiendront au même local et à la même heure.

TROISIEME SESSION.

Elle est destinée à l'examen des remplacements et à celui des gardes sur le sort desquels il n'aurait pas été statué pendant les 1re. et 2me. sessions.

Les séances en sont fixées aux 5, 6, 7, 12 et 13 février prochain, et se tiendront au même local et à la même heure. Indépendamment de la présente publication, les intéressés seront convoqués spécialement, afin que nul ne puisse prétexter cause d'ignorance. A l'Hôtel de ville à Liège, le 12 janvier 1838. Le bourgmestre, Louis JAMME.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 15 JANVIER.

Naissances: 16 garçons, 10 filles. Décès: 7 garçons, 3 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir: L. Mercier, âgé de 72 ans, tisserand, rue Porte aux Oies, époux de M. Schmitz. — F. J. Balas, âgé de 53 ans, tailleur, devant St-Thomas, époux de E. Pérée. — A. F. Hubert, âgé de 73 ans, rentière, Mont St-Martin, veuve de Th. J. Streel. — J. J. Baeghe, âgé de 43 ans, sans profession, faub. Ste-Marguerite, épouse de J. F. Eulers.

LETRE

SUR LE

SAINT-SIEGE.

PAR H. LACORDAIRE.

CHANOINE HONORAIRE DE PARIS,

Edition publiée par la Société nationale pour la propagation des bons livres.

1 vol. in-18. Prix: 50 Centimes.

A Liège, chez J. G. LARDINOIS, libraire, rue devant les Carmes. — On trouve chez le même la 9me. édition de l'ALMANACH DE BELGIQUE pour 1838, à 30 centimes, et le 12me. tirage de l'ALMANACH à 10 centimes. — La BONNE ANNÉE à 60 centimes.

ANNONCES.

A LOUER POUR EN JOUIR PRÉSENTEMENT UNE BONNE MAISON propre à y faire COMMERCE, sise à Liège, rue Hoche Porté, n° 91. S'adresser chez M° VIGOUREUX, rue St. Séverin, à Liège.

PASTILLES DE GALABRE

De Potard, pharmacien, rue St. Honoré, 271. — Elles sont recommandées par tous les médecins pour la guérison prompte des rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrouemens, coqueluches, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires, les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre. Dépôt à la pharmacie de M. Leboutte-Dacamps, à Liège.

malades sur les indications données par une somnambule; l'esprit et la probité de cet habile médecin sont pourtant incontestables. Suivant ces magnétiseurs, on a vu des personnes connaître les événemens qui se passaient dans des endroits fort éloignés et prédire l'avenir. Une dame d'Exeter vint à Londres et se fit magnétiser: un gentilhomme, inquiet sur le sort d'un ami absent, lui demanda ce qu'il était devenu, et reçut cette réponse: « Je l'aperçois sous les eaux. » Quelques jours après, on renouvela la même question, et elle répondit de nouveau qu'elle le voyait au milieu de poissons nageant autour de lui. Bientôt on apprit que la personne avait péri dans un naufrage. Il faudrait des volumes pour rapporter tous les exemples de prévision et de lucidité dont s'appuient les praticiens à Gœttingue, dans le Hanovre, on ne vous a pas parlé sans terreur superstitieuse de l'histoire de Mlle. Julie de Strombeck, qui s'est guérie elle-même, en 1840, par le magnétisme. En 1793, pendant le siège de Lyon, une somnambule prédit au docteur Pétetin la journée sanglante du 29 septembre, la reddition de la ville pour le 7 octobre, l'entrée des troupes le 8, et les proscriptions qui suivirent les promesses trompées dont on berça la crédulité des habitans. Tels sont les monumens les plus authentiques et les plus curieux du somnambulisme moderne. On peut y joindre sans scrupule les rêveries du prince de Hohenlohe, et les extases de Saint-Martin de Rambouillet sous le règne de Louis XVIII.

L'ère vraiment scientifique et médicale du magnétisme ne date en France que de la restauration. C'est alors que les écrits de Deleuze, Hufeland, Wolfard, Passavant, Rostan, etc., et la clinique de Berlin donnèrent au somnambulisme une importance, que la vivacité des attaques et le fanatisme des réputations augmentent de jour en jour. Du fameux rapport de Bailly en 1784, à l'Académie des sciences, contre le magnétisme, au rapport de M. Husson, devant l'Académie de médecine, en 1831, il y a un pas immense. En face de ces débats quelquefois ridicules, souvent philosophiques, le public ne saurait que douter beaucoup et attendre long-temps. Proclamons avec le savant M. Husson que le somnambulisme magnétique constitue une branche très intéressante de psychologie; mais pour tous les phénomènes qu'on voudrait en déduire contrairement aux lois du bon sens et aux possibilités physiques et humaines, fermons prudemment le rideau dont les Egyptiens couvraient le statue de la Vérité, l'heure n'est pas venue de tirer le voile.

(Le Siècle.)

Le roi de France.

A ces mots, M. de Nivernois se leva brusquement, ses convives l'imitèrent. Un profond silence avait succédé aux premières folies. Le duc, s'adressant au personnage qui jouissait d'une faculté en même temps si rare et si lugubre, lui représenta à voix basse qu'il se compromettait iniquement. Gazette prit son chapeau et se retira. Comme il sortait, madame de Grammont lui dit:

— Mais vous n'avez point parlé de vous? — Madame, répondit le prophète tenant ses yeux baissés, avez-vous lu le siège de Jérusalem dans l'histoire de Joseph?

— Quelle question! je l'ai peut-être lu. Eh bien?

— Eh bien, madame, pendant que siège un homme fit sept jours de suite le tour des remparts, crient incessamment d'une voix tonnante et ministre: « Malheur à Jérusalem! et le septième jour, il cria Malheur à Jérusalem! Malheur à moi-même! Dans ce moment une pierre ébore, lancée par les machines ennemies, le frappa et le mit en pièces.

Après cette réponse, Gazette disparut. Quatre années plus tard, le 22 septembre 1792, il fut arrêté; sa fille parvint à le sauver. Au lieu de partager la joie qu'elle en ressentait, il annonça que dans trois jours on l'arrêterait de nouveau et que cette fois il n'en échapperait pas. Effectivement, Gazette fut massacré le 25 septembre, à l'âge de soixante deux ans. ... Mme. de Genlis, Mme. de Beauharnais, la famille de Vieux-Genlis, et une foule d'autres personnes que nous ne nommons pas, parce qu'elles existent encore, garantissent l'authenticité de cette prédiction au moins remarquable. Si vous consultez la bouche des magnétiseurs un peu avancés, ils vous répéteront sans hésiter que Gazette était somnambule au premier chef. Aujourd'hui, c'est un transport des sens qui recommande spécialement les somnambules, magnétiques; ils lisent par le dos, par l'épigastre; ils voient par l'occiput, dans la nuit, à travers les corps; du reste, la prévision magnétique du dix-huitième siècle ne s'en tint pas aux rêveries de Gazette.

Une paysanne, Suzanne Labrousse, du Périgord, se présenta un jour en 1784, au séminaire de Périgueux, et se jetant au pied de la croix, annonça les états généraux, en fixa l'époque, et depuis ce moment jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée recita tous les matins un Ave Maria so-

BELLE VENTE D'IMMEUBLES

A RUSSON CANTON DE TONGRES

Le BUREAU CENTRAL DE BIENFAISANCE de LA VILLE DE LIEGE...

24 HECTARES 79 ARES 59 CENTIARES DE TERRE

SITUÉS EN LA COMMUNE DE RUSSON, SAVOIR :

1er LOT. UNE PIÈCE DE TERRE de 413 ares 22 centiares, située dans la campagne de Mayas...

2me LOT. UNE PIÈCE DE TERRE de 24 ares 87 centiares, dans la même campagne.

3me LOT. UNE PIÈCE de 46 ares 72 centiares, dans la même campagne.

4me LOT. UNE PIÈCE de 74 ares 38 centiares, située dans la Grande Campagne, jadis au Petit S-wou.

5me LOT. UNE de 34 ares 60 centiares, située en lieu dit Long Fossé.

6me LOT. UNE PIÈCE DE TERRE de 496 ares 32 centiares, située en la campagne de Tongres.

7me LOT. UNE PIÈCE de 664 ares 42 centiares, située dans la campagne d'Heure.

8me. ET DERNIER LOT. UNE PIÈCE de 731 ares 06 centiares, située en lieu dit Grande Campagne.

Tous ces biens sont détenus par Jean Bellefroid, Engel Denis, Herman Portugals, Jean Vandenberg, Guillaume Engelborghs, Hubert Grootaers, Arnold Werels, Nicolas Jockens et autres.

S'adresser audit M. DUSART, notaire à Liège, rue Férons-trée, N. 56g, pour connaître les conditions. 59

A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Une maison, cour, ainsi qu'une usine servant à la fabrication de canons de fusils, la machine à vapeur qui l'active, avec ses accessoires, et deux forges, appendices et dépendances, le tout confiné, d'une superficie d'environ dix neuf ares.

Un jardin, pré et verger réunis, ne formant qu'une même pièce, de la contenance d'environ vingt-quatre ares 35 centiares.

Tous ces immeubles sont situés en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille, canton de l'Est de la ville de Liège, arroudissement judiciaire et province de Liège; ils ne forment qu'un seul et même ensemble et sont occupés et exploités par Léonard Hardy, partie saisie.

La saisie en a été faite par procès-verbal de l'huissier CLASEN, en date du vingt sept décembre 1837, enregistré à Liège, le vingt neuf du même mois.

A la requête de M. Jules D. Inarmol, Walther Frère et Eugène Moxhon, avocats, demeurant à Liège, agissant en qualité de syndics définitifs de la faillite de Joseph Jaume, ci-devant négociant en la même ville.

Sur Léonard Hardy, fabricant de canons de fusils, demeurant en la commune de Jupille.

Deux copies entières dudit procès verbal ont été, avant l'enregistrement, laissées à messieurs Jean François Lesotue, bourgmestre de la commune de Jupille, et Honoré Frésart, greffier de la justice de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège.

Cette saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques établi à Liège, le treize décembre 1837, trente sept, et au greffe du tribunal civil de première instance séant en la même ville, le deux janvier suivant.

La première publication du cahier des charges, pour parvenir à la vente des immeubles susdits, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Liège, le vingt sept février 1838, trente huit, à six heures du matin.

M. Gérard Renner Bertrand, avoué au prédit tribunal, de

AVIS ESSENTIEL.

La Pate pectorale de REGNAULD aîné

PHARMACIEN A PARIS, RUE CAUMARTIN, N. 45.

Se vend depuis plus de dix ans dans toute la Belgique, et y jouit d'une célébrité justement méritée, pour la guérison des Rhumes, Catarrhes, Coqueluches, Asthmes, Enrouemens et Affections de Poitrine.

La vogue toujours croissante de cette Pate pectorale ayant donné lieu à plusieurs contrefaçons, nous prévenons le public que la vraie PATE de REGNAULD aîné ne se délivre que dans des boîtes revêtues de la signature de M. REGNAULD aîné, inventeur et du cachet de M. FRÈRE de Paris, élève et successeur de M. REGNAULD aîné et le seul propriétaire de la Pate qui porte ce nom.

Dépôts établis en Belgique : A HERVE, chez M. Aug. CAROT, pharmacien; à HUY, chez M. BASTIN, pharmacien droguiste; à LIEGE, chez M. FROID-BISE, pharmacien, rue Pont d'Ille, 83r; à VERVIERS, chez M. PELTZER, rue SPINTAY, 204.

mourant à Liège, rue St. Severin, N. 53, ne emue pour les saisissans. (Signé) BERTRAND.

Je soussigné commis greffier au tribunal civil de première instance séant à Liège, certifie que conformément à l'article 682 du Code de procédure civile, pareil extrait a été ce jour d'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le trois janvier 1838, trente huit. (Signé) RENARDY.

Enregistré à Liège, le quatre janvier 1838, folio 144, case 9, rég. pour enregistrement 3 francs 40 centimes, pour radiation un franc 33 centimes, pour additionnels un franc 23 centimes, total cinq francs 96 centimes. Le receveur. (Signé) DE HARLEZ.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DES MINES DE

HOUILLE

GIANTES

SOUSDES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE 63 HECTARES 38 ARES 72 CENTIARES,

DÉPENDANS DES

COMMUNES DES AWIRS ET HORION-HOZÉMONT.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 18 décembre 1837, sous le n. 1639 du répertoire particulier, les sieurs Havi Gendebien, Jean Sébastien Joseph Gardedieu, Jean François Sivennon, Jean Sébastien Gardedieu, fils, Jean Joseph Nihoul, Grégoire Nihoul, Mathieu Gilon, Guillaume Demoulin, Joseph Plonier et Hubert Graindorge, tous domiciliés, en la commune de AWIRS ont formé une demande en concession de mines de houille, gigantesques, sous des terrains d'une étendue superficielle de soixante-trois hectares trente huit ares, soixante, douze centiares, dépendans des communes des Awirs et Horion-Hozémont, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD,

Partant au d. bouché d'un sentier traversant le bois dit Longues Trixhes, par une ligne droite longue de deux mille trois cent trente mètres, tiré sur la maison Pierre Monjoie et s'arrêtant au ruisseau de Cowa.

AU SUD-EST ET SUD,

Longeant ensuite le ruisseau de Cowa jusqu'à la rencontre du chemin de la Gotte, prenant ensuite le chemin de la Gotte et le continuant jusqu'aux limites Sud-Est d'une pièce de terre appartenant à la dame veuve Gardedieu, suivant ensuite ces limites puis le chemin dit Suette jusqu'à la maison L. André, de cette maison par une ligne droite longue de cinq cent quarante cinq mètres se terminant à la maison Sébastien Gardedieu, puis par une 2me ligne droite longue de six cent soixante mètres, finissant à la maison Guillaume Delvenne.

AU SUD-OUEST

De cette dernière maison par une 3me ligne droite longue de cinq cent deux mètres, aboutissant au débouché du sentier traversant le bois dit Longues Trixhes, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface telle indemnité qu'il plaira au gouvernement de leur accorder.

LA DEPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AVRIL 1836, ET 2 MAL 1837.

Arrête :

1° Les collèges des bourgmestre et échevins de Liège, Awirs et Horion-Hozémont, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison communale et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de la administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et ex. édité aux collèges pré désignés.

En séance à Liège, le 9 janvier 1838.

Présens : MM. Boussemaert, faisant fonction de président en qualité de délégué de gouverneur, Delfosse, Seronx, Gouvy, Lhonnoeux et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme : Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

BOURSES.

Table with columns for Paris, London, and Amsterdam, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for London, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Amsterdam, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, listing various financial instruments and their values.

VIENNE, LE 8 JANVIER. Métalliques, 100, Actions de la Banque, 1409, etc.

PLAGE D'ANVERS, LE 15 JANVIER. Café : On a traité aujourd'hui environ 800 balles Brésil de 25 3/4 à 26 3/4...

Colons : On a cité la vente d'environ 120 balles Louf-à-né et Géorgie à différents prix. Une autre transaction paraît également avoir eu lieu...

Cuirs : Il s'est traité environ 600 cuirs Buenos Ayres salés en paquets de poids et prix divers. La vente publique de bonbon, cacao, Gingembre, etc., qui devait avoir lieu aujourd'hui, a été ajournée.

Imprimerie de J.-B. Nosse, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.